

223C2123
FR0010383877-DIV32

26 décembre 2023

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

(Euronext Growth Paris)

Le 21 décembre 2023, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société CitizenPlane envisage de déposer sur les titres de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et CitizenPlane le 21 décembre 2023.